

Barbentanne [sic] le 22 février 1825

Le maire de la commune de Barbentanne,
Chevalier de l'Ordre Royal en Militaire de Saint-Louis,

A Monsieur le conseiller d'état, préfet des Bouches-du-Rhône

Monsieur le comte⁽¹⁾,

D'après votre circulaire du 5 courant relative à statistique du département, j'ai pris tous les renseignements possibles sur les usages particuliers pratiqués dans cette commune à l'occasion des principales fêtes de l'année. Je vais vous les transmettre.

1°) **La veille de la Noël à minuit.** Les bergers en corps venaient adorer Jésus naissant précédés de leur musique : la cornemuse ; le tambour et les cymbales, ayant chacun à la main un faisceau de petites chandelles allumées qu'ils allaient offrir à notre divin Sauveur avec un agneau trainé sur une petite charrette ornée de feuillages et de rubans par une brebis aussi parée de fleurs et de rubans. Le même cortège se présentait à l'offrande de la messe chantée à la pointe du jour et à la grande messe où l'agneau était réellement offert et porté à la sacristie. Cet usage que la Révolution avait aboli, fut encore rétabli avec la tranquillité. Mais, le scandale qui résultait du peu de décence des fidèles qui, accoutumés au vacarme des clubs et autres assemblées populaires, ne pouvaient contenir leur joie bruyante, a forcé la puissance ecclésiastique à supprimer un usage si analogue à la fête.

2°) **Le jour de l'an,** les jeunes gens ayant à leur tête le capitaine de la jeunesse, son lieutenant et le sous-lieutenant dit 'Labba' venaient à l'offrande précédés de la musique du pays, le flageolet et le tambourin, déposaient dans un bassin le faisceau de petites chandelles que chacun porte à la main pour les offrir à l'enfant Jésus dont ils distribuaient les images aux fidèles entrant dans l'église. Cet usage a été aussi aboli à cause de scandale, les jeunes demoiselles venant se poster dans les endroits de l'église où passait le cortège et tachant d'escroquer à ceux qui allaient offrir, une part de l'offrande.

3°) **La Saint-Jean Baptiste.** Cette fête patronale de cette commune était célébrée avec pompe. Il y avait des jeux et divertissements. La lutte, la course, le saut etc.

suivis des danses et surtout de celle dite farandole si usitée dans la contrée et si analogue au caractère qui est bruyant de ses habitants. Le capitaine de jeunesse qui en supportait les frais, y présidait avec son lieutenant et le Labba.

4°) **La fête de Saint-Eloi.** Elle était célébrée le 1^{er} dimanche après la Saint-Jean et l'est encore par les ménagers, maréchaux ferrants, serruriers etc. avec un très grands fracas. Chaque ménager se fait un honneur de fournir une mule ou mulet superbement enharnaché pour trainer une charrette ornée de feuillages dans laquelle est porté Saint-Eloi et quelques personnes. Cette charrette se rend à la porte de la paroisse à l'issue de la messe où M. le curé, après avoir béni tout l'équipage, commence la procession qui suit la charrette avec décence et tranquillité, mais la procession finie, commencent les folies. Cette charrette attelée de 50 ou 60 mules ou mulets court avec fracas sur toutes les places et rues de la commune même les plus scabreuses⁽²⁾. Les célébrants étant persuadés que sous la sauvegarde du Saint, il ne peut leur arriver aucun malheur. L'expérience les a confirmés dans cette croyance.

5°) **Quant aux roumavages⁽³⁾, trains, pèlerinages,** il n'y en avait qu'un en usage dans cette commune. Le premier dimanche de mai, les pénitents suivis d'une foule immense allaient processionnellement à une église consacrée à la Sainte-Vierge située sur les limites du terroir et en grande vénération dans la contrée, appelée Saint Michel de Frigolet. Là, après avoir satisfait à tous les devoirs religieux, tout le peuple se retirait par groupes sous les arbres du voisinage pour satisfaire à son appétit, chacun selon ses facultés ou sa gourmandise. Mais il fallait un mets de rigueur, c'était une espèce d'échaudé⁽⁴⁾ appelé 'navete'. Après commençaient les danses et farandoles qui remplissaient le reste de la journée qui était terminée par le retour de la procession.

6°) **Les divertissements du Carnaval,** dans cette commune consistent principalement en danses, farandoles et mascarades bruyantes au son des grosses caisses dites tambours qui animent la fête et le dernier jour on fait sauter avec une joie plus que bruyante sur une couverture un mannequin qui dit carême entrant et par corruption carmentran qu'on brûle le 1^{er} jour de Carême. Ce mannequin devrait plutôt être appelé Carnaval finissant ou mourant, puisqu'on le fait accompagner par un masque qui se pleure et fait tous ses efforts pour le sauver du péril dont il est menacé.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Comte, votre très humble et très obéissant serviteur

Signé : Fontaine⁽⁵⁾

- (1) Monsieur le comte, sous-entendu Monsieur le comte Christophe de **Villeneuve-Bargemon** (1771-1829), préfet des Bouches-du-Rhône, responsable de la statistique du département qui reste son œuvre majeure.
- (2) Scabreuse : il faut prendre ce mot dans son sens originel '*qui est rude, raboteux*', et aussi à rapprocher du mot Provençal '*escabrous*' qui veut dire '*abrupte, rude, difficile*' chemin emprunté par les chèvres dite '*cabre*' en Provençal (Trésor du Félibrige).
- (3) En Provençal, un '*roumavage*' c'est littéralement un pèlerinage, mais c'est aussi aller ailleurs en troupe faire la fête (Trésor du Félibrige).
- (4) L'échaudé est une pâtisserie, très en vogue au Moyen-Âge, élaborée à la façon d'un biscuit très ferme.
- (5) Sous la Restauration (1800-1830), les maires sont nommés par le préfet. À Barbentane en 1825 c'est le royaliste Jean Antoine de **Chabert** qui est en poste depuis 1816, il y restera jusqu'en 1830. Il est donc probable que le réalisateur de cet inventaire soit Guillaume **Fontaine** (1873-1851), adjoint au maire de 1824 à 1830.